



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau du Contrôle de Légalité et de l'Intercommunalité

13 SEP. 2021

Toulon, le

Affaire suivie par Mme Hanem TIMELLI

Le préfet

à

Monsieur le président du conseil départemental,
Mesdames et messieurs les présidents d'établissement public de coopération intercommunale,
Mesdames et messieurs les maires,
Monsieur le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale,
Mesdames et messieurs les présidents de syndicat mixte

Copie pour information à :

- Monsieur le sous-préfet de Draguignan
- Monsieur le sous-préfet de Brignoles.

Objet : Modalités de prise en charge des agents territoriaux vulnérables présentant un risque de développer une forme grave d'infection au Covid-19.

Pièce jointe : Note d'information de la direction générale des collectivités locales du 9 septembre 2021 (référence : 21-012328-D).

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, une note de la direction générale des collectivités locales relative aux nouvelles modalités applicables, à compter du 27 septembre prochain, aux agents territoriaux vulnérables susceptibles de développer des formes graves de Covid-19.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément que vous jugeriez utile.

et peut vous apporter aide et conseils.

Pour le Préfet et par délégation
le secrétaire général

Serge JACOB